



Compte rendu de séance

Séance du 17 Décembre 2018

L'an 2018 et le 17 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de BIDAULT Alain, Maire.

Présents : Mmes : CHEVALIER Ginette, DANTAN Christiane, LE BARBIER Valérie, VACHERESSE Nadine, MM : BIDAULT Alain, CORDELE Alain, COUDRAY Jean-Christophe, LEBRAY Alain, TISSERANT Robert.

Excusés ayant donné procuration : M. VREUGDENHIL Jacques à M. BIDAULT Alain, Mme HERVE Christelle à Mme LE BARBIER Valérie, M. BLONDEL Alain à Mme VACHERESSE Nadine.

Excusé : M. POURRIOT Gérard.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 11/12/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 18/12/2018

A été nommée secrétaire : Mme CHEVALIER Ginette

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018
- 2-Fonds Régional d'Urgence « dispositions particulières d'intervention au titre des intempéries de mai et juin 2018 »
- 3-Demande de secours pour une dette d'énergie
- 4-Questions diverses

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la demande de secours pour une dette d'énergie
- Report à un prochain conseil des délibérations autorisant le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour l'ouverture d'une épicerie multiservices.

Ces modifications sont approuvées par l'ensemble du conseil municipal.

1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018 :

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Fonds Régional d'Urgence « dispositions particulières d'intervention au titre des intempéries de mai et juin 2018 » - D-2018-12-09

La commune de Nogent le Bernard a connu du 4 au 11 juin dernier des inondations liées à une pluviométrie qualifiée de centennale.

Un arrêté interministériel, publié au Journal Officiel du 23 juillet 2018, a reconnu l'état de catastrophe naturelle à la commune de Nogent le Bernard.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Urgence, la Région des Pays de la Loire peut apporter une aide d'urgence aux communes qui doivent faire face à de lourds chantiers de leurs infrastructures. La Région des Pays de la Loire peut octroyer une aide financière à hauteur de 25 % des dépenses engagées, plafonnée à 35 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux réalisés en urgence	22 352.95	DETR	9 136.04
Travaux à réaliser	107 194.90	Dotation de solidarité Conseil Départemental	En attente 36 185
		Région	35 000
		Commune	49 227.81
TOTAL HT	129 548.85		129 548.85

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Fonds Régional d'Urgence au titre des intempéries de Juin 2018, afin d'obtenir une aide financière de 35 000 € pour les mesures d'urgence engagées par la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tout document s'y afférant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

3-Demande de secours pour une dette d'énergie - D-2018-12-10

Après avoir pris connaissance du dossier de demande d'aide d'une famille de la commune pour une dette d'énergie, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas lui accorder d'aide.

A la majorité (pour : 4 contre : 5 abstentions : 3)

4-Questions diverses :

La commission chemin se réunira le vendredi 18 janvier 2019 à 10h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35

En mairie, le 18/12/2018

Le Maire

Alain BIDAULT